

Le mardi 24 avril 2018

À 20 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BANNES	LAVOUE	Christian
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BOUERE	AVALLART	Pierre
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
GREZ EN BOUERE	PERTHUE	Evelyne
LA CROPTÉ	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	PENNEL	Ludovic
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier

MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	TAUNAI	Maryse
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Elisabeth
RUILLE FROID FOND	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VAL DU MAINE	RICORDEAU-MAILLET	Martine
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André

Étaient absents excusés : Gangnat Pascal – Chauveau Jacky - Foucher Stéphane – Foucher Michel - Legeay Franck – Foucault Roland – Lefloch Michel a donné pouvoir à Michel Cottureau - Mesdames Mahieu Céline - Frétygné Cécile.

Assistait également à la séance : Sylvie Landelle – DGS

Ordre du jour

- 1 - Présentation du Tat Sud Mayenne par son président
- 2 - Procès-verbaux des séances du 20 mars et 27 mars 2018
- 3 - Transfert compétence eau ; ajustement de la délibération du 11 juillet 2017 portant transfert de l'actif entre les régies communales et la CCPMG
- 4 - Régie Eau ; Travaux de renouvellement de réseau de la rue Tanquerel et Boulevard de la Providence à Meslay du Maine
- 5 - Commission d'appel d'offres : modification de la CAO proposition d'une commission de suivi des marchés publics pour chacune des régies Eau et Assainissement.
- 6 - Affaires financières
- 7 - Contrat de ruralité ; convention financière

Présentation du Tat Sud Mayenne par son Président

Lucien Aubert, Président du Tat Sud Mayenne, présente le Territoire d'Actions Touristiques .



Territoire Actions Touristiques

sud Mayenne Tourisme



Partenariat engagé depuis 2002 avec la création du Pôle Touristique sud Mayenne et du TAT en 2009

Objectif : Mutualisation des moyens (*humains, matériels et financiers*)

- Promotion et communication
- Développement de l'offre touristique
- Mise en réseau des acteurs (prestataires et institutionnels)

Convention 2015-2017 volonté commune de développement et de communication axé autour de la randonnée.

Participation stable des trois Pays depuis 2002 soit 25 645 €/an/territoire pour un budget annuel moyen de **90 000 €**

- **Personnel**

1.8 ETP

- **Comité de pilotage**

9 membres élus – 3 par territoire

Pays de Meslay Grez : M. Gendron, M. Abafour et M. Buchot



BILAN DES ACTIONS

1 - Promotion et Communication

Editions papier : Guide Touristique et Guide Hébergement – nouvelle communication en 2017

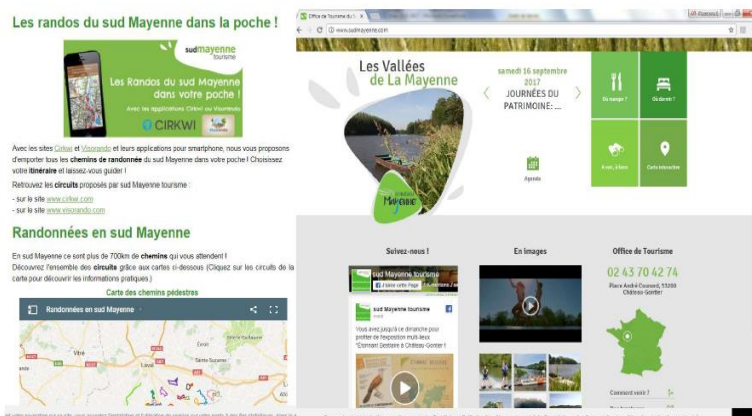


adhésion de 46 €/prestataire

Diffusion : Andégave (2 fois dans la saison) + sud Mayenne
300 points sur le département, départements limitrophes, OT, écluses, restaurants, hébergements...

3 points relais : office de tourisme de Meslay-Grez, Base de Loisirs de la Rincerie et office de tourisme de Château-Gontier

Site internet : animation, mise à jour, gestion des contenus, agenda....



The screenshot shows the website interface with several key sections:

- Les randos du sud Mayenne dans la poche!**: Promotes mobile apps for hiking routes.
- Les Vallées de La Mayenne**: Features a calendar for 'Journées du Patrimoine' on September 16, 2017, with icons for food, accommodation, and other services.
- Randonnées en sud Mayenne**: Includes a map of hiking routes and a 'Savoirs-neus!' section.
- Office de Tourisme**: Displays contact information: 02 43 70 42 74.

Réseaux sociaux : animation, gestion des contenus...



Gestion du back office
Tourinsoft e-sprit
(base de données régionale)

Envoi des fiches
prestataires

Gestion des avis clients

Calendrier des animations : 1^{er} mai au 30 septembre tous les 15 jours (envoi par mail aux prestataires, presse locale)



Mardi 15 août
Concours de pêche de la Bardèche à Châteauneuf Traditionnel concours de pêche du 15 août à l'occasion des fêtes de la Bardèche. A partir de 10h00. Concours de pêche avec appâts de la Bardèche. Inscription 5 euros. 12 août dernier du Président de l'association La Castagnère, Bruno DUBOIS, au 02 43 76 21 83 ou au 06 82 11 57 54.
Concours Hippique à Mayet-du-Maine Le cheval est une élégance en plein Mayenne. A l'occasion de la saison hippique française et fête nationale, la première course est courue en 1941. Le club de tourisme propose des visites aux habitants et aux touristes. L'occasion de découvrir les traces du forgeron, du bâtisseur, du producteur, du fabricant, du vendeur... Le mardi 15 août, les écuries du Haras de Mayet-du-Maine. Toute personne majeure désigne une race d'au moins 10 ans. Les inscriptions sont gratuites. Les inscriptions sont ouvertes du mardi 15 août à Mayet-du-Maine. Horaires de Mayet-du-Maine: 10h00-12h00. Site internet: www.concours-hippique.com
Fêtes de la Bardèche Toutes 6,00€, gratuit pour les moins de 10 ans. Renseignements: 02 43 76 48 30 - www.tourismeofficielmayenne.com
Les fêtes de la Bardèche - Les écuries du Haras de Mayet-du-Maine Chaque mardi de fête sur la période juillet / août. L'office de tourisme propose des visites aux habitants et aux touristes. L'occasion de découvrir les traces du forgeron, du bâtisseur, du producteur, du fabricant, du vendeur... Le mardi 15 août, les écuries du Haras de Mayet-du-Maine. Toute personne majeure désigne une race d'au moins 10 ans. Les inscriptions sont gratuites. Les inscriptions sont ouvertes du mardi 15 août à Mayet-du-Maine. Horaires de Mayet-du-Maine: 10h00-12h00. Site internet: www.concours-hippique.com
Fêtes de la Bardèche Toutes 6,00€, gratuit pour les moins de 10 ans. Renseignements: 02 43 76 48 30 - www.tourismeofficielmayenne.com
Mardi 15 août Cité Méliandre du Pays d'Anjou, Châteauneuf propose ses visiteurs par ses richesses naturelles et paysannes. Préservez le centre ancien restauré, ses hauts-reliefs, ses cheminements, ses vestiges du jeu de loto, le manège de luffau de jeu antique de crues. Horaires d'ouverture: mercredi 15 août à 14h00, jeudi 16 août 10h00-12h00, samedi 18 août 10h00-12h00. Toutes 2,5-4€, gratuit pour les moins de 10 ans. Renseignements: 02 43 76 42 74

Les actions de promotion

Salon, foires, animations locales
Salon du Tourisme, 20 ans de la Rincerie, 40 ans du Refuge
La Mayenne à Table...

2 - Développement de l'offre

Accompagnement des porteurs de projets :

analyse des dossiers, recherche de subventions, élaboration du budget prévisionnel, présentation de la réglementation, démarches administratives, moyens de communication, présentation du réseau et du territoire....

Présentation des démarches Qualité et des différents labels

40 accompagnements en moyenne / an dont 10 accompagnement personnalisés Tourisme et Handicap // web

Qualification de nos offres :

Audits, dossiers administratifs, communication

Accueil Vélo

C'est Beau Ici

Tourisme et Handicap

Classement des campings

Label Chambre d'hôtes référence

Ouverture chemin de Saint Jacques



Travail en partenariat avec Mayenne Tourisme

Groupes de travail par thématique : communication Slowlydays, Animation Numérique de Territoire, Tourisme et Handicap, ouverture LGV, campagne c'est beau ici...

Mise à jour des publications départementales

Opération de communication : accueil de bloggers, journalistes...

Ateliers / formations des professionnels

La Randonnée

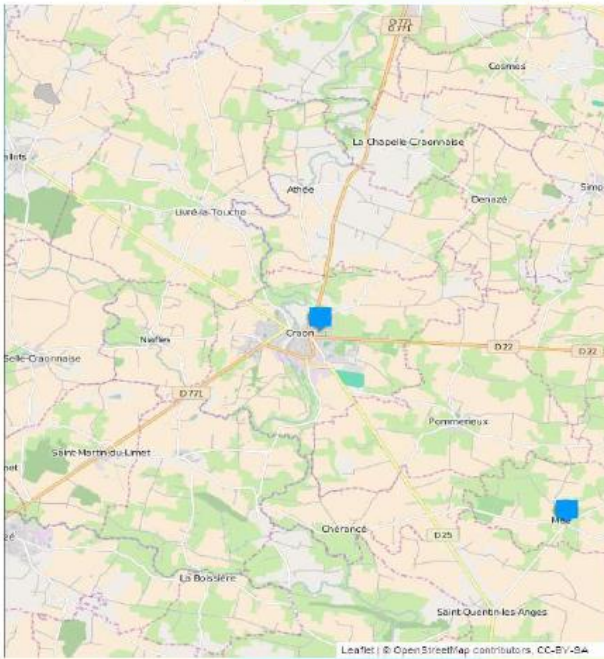
Travail de mise à jour des itinéraires en partenariat avec les territoires

Rédaction des itinéraires et points d'intérêts

Création de nouvelles fiches de randonnée

Mise en ligne dans les outils « cirkwi », « visorando », « France rando » et IGN Randonnée

Creon, France



Circuit de la Rocade Verte de Creon

de sud Mayenne tourisme
7.41 / 7.0 km

Circuit de la Rocade Verte de Creon

Traverser le site du mûrier vers l'est et prendre le chemin en direction de Bouilli. Prendre le chemin creux partant de Bouilli et rejoignant l'Orgerie puis continuer le chemin jusqu'au chemin goudronné...

Lire la suite

27 km


Circuit de Mée / de la Croix Pincé

de sud Mayenne tourisme
7.41 / 7.9 km

Circuit de Mée / de la Croix Pincé

De l'église, prendre la route qui conduit à Pommerieux. Après la Grande Audlaire tourner à droite. Continuer jusqu'à la D114 et la traverser. Rejoindre la D250 qui vous ramènera au bourg.

4.2 km



N°48


Boucle de la Forêt - Ballots


100 % de Chemins Verts

Distance : 1.7 km


Durée : 35 mn

Départ :

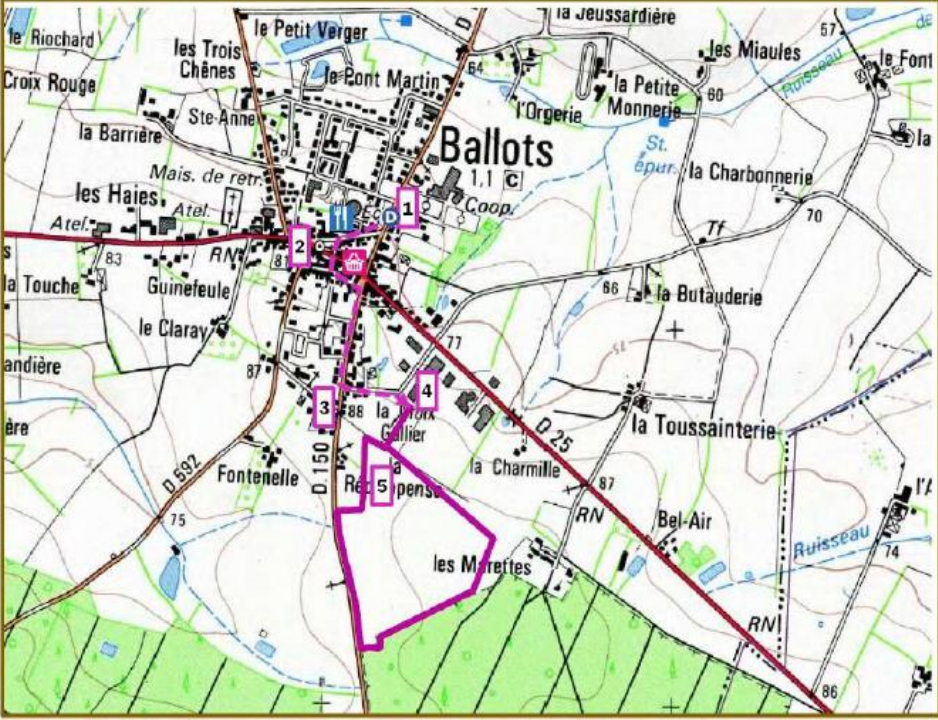
 Parking Bourg de Ballots, route de Cossé le Vivien

 Boucle de la Forêt

Accès au circuit :

 - 900 m du parking

CIRCUITS DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES



Balisage

Restaurant

Boulangerie/Epicerie

sudmayenne
tourisme

Mentions légales - Extrait de SCAN 25° - IGRN 2016-Autorisation N° 40 - 16 513 - crédits photos : CCPOC

sudmayenne
tourisme

Pays de
Château-Gontier

N° 36

Circuit de BIERNE

6 Km

10 % chemins verts

Durée : 1h45

Départ :
de la place de
l'église - Suivre
le balisage jaune



sudmayenne
tourisme

Pays de
Château-Gontier

HOUSSAY

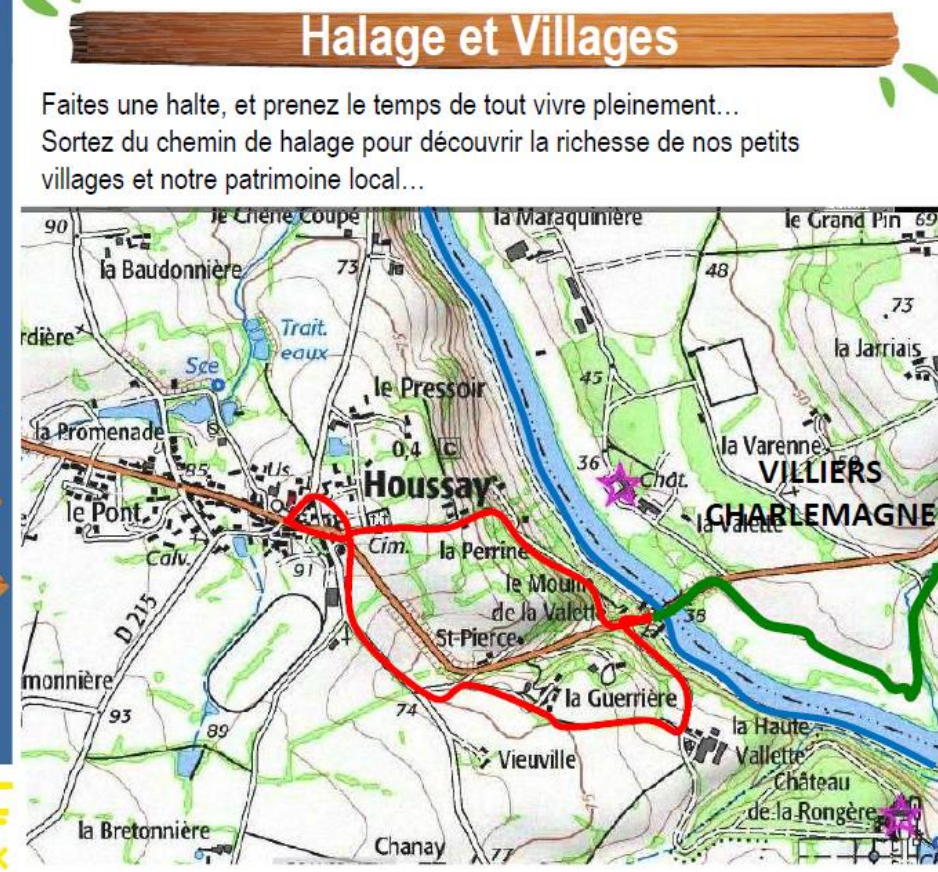
Village à 1Km

Circuit 2,5 Km

église

Dolmen

Origné à 8 Km au Nord
St Sulpice à 4 Km au sud
Villiers
Charlemagne 5 KM





Randonnée **sudmayenne**
tourisme

Circuit Vélo


2 heures - 40 Km

Chemin de Halage de la Mayenne — Sarthe à Vélo



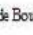

 Terrain d'une activité commerciale intense, le chemin de halage de la Mayenne est marqué par l'empreinte du passé, de celle des marins qui, aidés de leurs chevaux, tiraient leurs bateaux. Désormais, le halage est le théâtre de nouvelles rencontres : celles de l'homme avec son environnement. A pied, à cheval ou à vélo, ce ne sont pas moins de 90 km de découverte qui vous attendent ! La carte du Chemin de halage et des voies vertes est disponible auprès des offices de tourisme.

Au départ du chemin de halage de la Mayenne et de la Valofrancette, au Km 37 entre les écluses de la Rongère et de la Fosse, prendre le pont de la Valette pour traverser la rivière La Mayenne en direction de la D 4 Villiers Charlamagne.

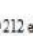
A l'intersection avec la N162, poursuivre tout droit vers Villiers Charlamagne  passer sous le pont.

5 Km - 20 minutes


Traverser le Village de Villiers Charlamagne en direction de Saint Charles la Forêt suivre D 20

Traverser le village de Saint Charles la Forêt  et poursuivre en direction de Bovère suivre D 20

20 Km - 1 heure

Arrivée à Bovère,  traversée du village et suivre la D 14, puis D 594 et D 212 en direction de Saint Brice

4 Km - 12 minutes



sudmayenne
tourisme

Circuit découverte des peintures murales

En sud Mayenne, le patrimoine religieux a laissé son empreinte dans le paysage. Empruntez les chemins des édifices religieux, vous percez peut-être les mystères de l'art sacré et de la vie monastique. Partez à la découverte des peintures murales, un inestimable trésor caché !!! A découvrir absolument...




sudmayenne
tourisme

sudmayenne.com

Toutes les randos du sud Mayenne dans votre poche !

Téléchargez l'application Cirkwi et c'est parti !






Avec les applis Cirkwi ou Visorando

Disponible sur  App Store

DISPONIBLE SUR  Google play

Cirkwi 

Visorando
Préparer et partager ses randos 

Retrouvez notre compte Sud Mayenne tourisme sur ces deux plateformes

APPLI ANDROID SUR  Google play

Disponible sur  App Store

Participation du TAT au financement de la signalétique de randonnée :

3 000 € par territoire

3 - Mise en réseau des acteurs

La Soirée des prestataires

Moment d'information, de cohésion et d'échanges

120 prestataires présents

Les Offices de Tourisme

3 rencontres dans l'année d'échanges et d'information

Prise en charge des fournitures administratives, des envois, des transferts d'appel, des besoins en terme de communication...

Un moment d'accueil et d'échanges des saisonniers du sud Mayenne en juillet



Les éducteurs

Journée de découverte des nouveautés du territoire

Le Bilan de saison

Organisé depuis 6 ans, en octobre après la saison
(40 prestataires présents en moyenne)

- Collecte des statistiques et observations des prestataires
- Elaboration du Bilan et présentation lors de la soirée
- Echanges sur les projets à venir

La Représentation

Présence lors des Assemblées Générales, inaugurations, manifestations, réunions de commission...

Nouvelle convention de partenariat 2018-2020

Objectifs communs :

- Maintien des missions communication / développement
- Mise en place de la Place de Marché Régionale
- Déploiement du Schéma Départemental Vélo

BUDGET PREVISIONNEL 2018			
TAT sud Mayenne			
DEPENSES		RECETTES	
	Action	Ingénierie	
Accompagnement des porteurs de projet et des prestataires		10 300 €	Communauté de Communes du Pays de Craon 26 532 €
Communication web (frais de maintenance, référencement des offres, animation des réseaux sociaux)	1 500 €	13 000 €	
Guide touristique	8 500 €	9 000 €	Communauté de Cnes du Pays de Meslay-Grez 26 532 €
Guide de l'hébergement	3 000 €	7 500 €	
Animation du réseau des prestataires (soirée des prestataires, bilan de saison, éductours, mise en réseau des OTSI)	2 500 €	8 296 €	
Mise en œuvre du schéma vélo départemental		4 500 €	Communauté de communes du Pays de Château-Gontier 26 532 €
Guide des animations estivales		7 000 €	Redevances des prestataires 6 500 €
Observation statistique		1 000 €	
Mise en œuvre de la Place de Marché Régionale		4 500 €	
Charges de Fonctionnement	9 500 €		REPORT DE CREDIT 4 000 €
	25 000 €	65 096 €	
TOTAL		90 096 €	TOTAL 90 096 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après avoir pris acte de la présentation faite,

- Prend acte de la dite présentation et valide la reconduction de la convention de partenariat avec le Pays de Château-Gontier et le Pays de Craon.

**Ajout d'un dossier à l'ordre du jour ;
contrat de ruralité convention financière 2018**

Le Président propose au conseil communautaire d'ajouter à l'ordre du jour le dossier « Contrat de ruralité convention financière 2018 »

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide la proposition

Dossier N°2 – Procès-verbaux réunions des 20 et 27 mars 2018

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire les procès-verbaux des réunions des 20 et 27 mars 2018.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire approuve les procès-verbaux à l'unanimité.

Dossier N°3– Transfert compétence eau ; ajustement de la délibération du 11 juillet 2017 portant transfert de l'actif entre les régies communales et la CCPMG

Rapporteur, Bernard Boizard.

1- RAPPEL DE LA DELIBERATION DU conseil communautaire du 11 JUILLET 2017

Dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement, le conseil communautaire a délibéré le 11 juillet 2017 pour acter le principe du transfert de l'actif de la façon suivante :

Extrait de l'article 6 de ladite délibération :

« ARTICLE 6 :

- Valide le principe du transfert en pleine propriété, des biens meubles et immeubles des syndicats, nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable par la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} janvier 2018, ces biens étant répertoriés sur les procès-verbaux de transfert qui seront établis. Les biens appartenant aux communes dans le cadre des régies communales, seront mis à disposition, les biens susceptibles d'être renouvelés pourront faire l'objet d'un transfert de propriété à titre gratuit. »

2- RAPPEL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESLAY DU MAINE DU 26 OCTOBRE 2017

Extrait de l'article 6 de ladite délibération

Article 1^{er} :

Décide la dissolution progressive du service eau potable de la Commune de MESLAY-DU-MAINE et donc de son budget annexe à compter du 31 décembre 2017, pour ce qui concerne l'exercice des compétences propres, puis définitivement une fois la clôture des opérations comptables constatée ultérieurement en 2018.

Article 2 :

Accepte la mise à disposition des immobilisations nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable (règle de droit commun) à la communauté de communes du Pays de Meslay Grez , à compter du 1^{er} janvier 2018, ces biens étant répertoriés sur les procès-verbaux de mise à disposition.

Article 3 :

Décide, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Du transfert direct des deux agents techniques affectés aux services eau potable et assainissement de la Commune aux nouveaux services eau potable et assainissement de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.
- De la mise à disposition à hauteur de 50% de l'agent administratif aux services eau potable et assainissement de la Commune aux nouveaux services eau potable et assainissement de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Article 4 :

Décide à compter du 1^{er} janvier 2018, le transfert intégral des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe de l'eau potable à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Article 5 :

Décide, à compter du 1^{er} janvier 2018, le transfert des restes à recouvrer du budget annexe de l'eau potable à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (CCPMG).

Dans son article 2, la commune accepte la mise à disposition des immobilisations nécessaires, cette décision ayant été prise pour être en cohérence avec l'assainissement, dossier sur lequel le transfert intégral n'était pas possible puisque les excédents n'ont pas été transférés.

3- PROBLEMATIQUE RENCONTREE

Aujourd'hui, la trésorerie termine les transferts comptables et rencontre un problème bloquant du fait de ces délibérations et notamment du fait qu'il y soit précisé qu'il y a transfert des résultats comptables et mise à disposition des biens.

Ainsi, il est proposé de modifier cette délibération en partant sur un principe de transfert intégral des biens des régies communales eau vers la Régie Eau de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez.

La commune de Préaux avait déjà délibéré dans ce sens en 2017.

La commune de Meslay du Maine devant, de son côté délibérer dans les mêmes termes.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-21 I 3^{ème} alinéa. 5211-41 et L. 5211-26-II;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3112-1 ;
- Vu l'arrêté du 25 mars 2016 de M le Préfet de la Mayenne portant approbation du Schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Mayenne,
- Vu l'arrêté préfectoral n° SPCG-128-2016 en date du 29 décembre 2016 portant extension des compétences de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez aux compétences « eau » et « assainissement », à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Considérant que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit que la collectivité ou l'établissement public bénéficie des biens meubles et immeubles ainsi que de l'ensemble des moyens, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.
- Considérant la nécessité pour la Communauté de communes de disposer de l'ensemble des biens et moyens nécessaires à l'exercice de la compétence.
- Considérant l'absolue nécessité de continuité du service.
- Considérant que l'ensemble des biens, droits et obligations des Syndicats doit être transféré aux communautés de communes substituées de plein droit aux anciens établissements ainsi dissous.
- Considérant, qu'en conséquence, les communautés de communes reprennent dès le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble de l'actif, du passif et des résultats des syndicats dissous à cette même date,
- Considérant l'acceptation par Monsieur le Préfet de la Mayenne du principe de transfert des actifs, passifs, personnels et résultats par ensembles préexistants directement
- Considérant l'intérêt de recueillir les délibérations concordantes des communes membres des Syndicats des Communes et des Communautés de communes.
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Meslay-Grez du 11 juillet 2017 et notamment son article 6.

Afin d'harmoniser la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez avec les délibérations des Communes et Syndicats d'eau préexistants au 31 décembre 2017,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité ;

- **Décide de modifier son article 6 et de le rédiger comme suit :**
EAU POTABLE – ARTICLE 6
« Décide le transfert, en pleine propriété, des biens meubles et immeubles, nécessaires à l'exercice de la compétence Eau Potable par la Communauté de Commune du Pays de Meslay-Grez, à compter du 1^{er} janvier 2018, ces biens étant répertoriés sur les procès-verbaux de transfert.
Les biens appartenant aux communes de Meslay du Maine et de Préaux dans le cadre des régies communales seront également transférés directement à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez en pleine propriété.
Compte tenu des délais, ces procès-verbaux feront l'objet de signatures ultérieures à la présente délibération ».
- **Autorise le Président à signer les procès-verbaux de transfert ainsi que tous documents y afférent.**

Dossier N°4 – Régie eau ; Travaux de renouvellement de réseau de la rue Tanquerel et boulevard de la Providence à Meslay du Maine

Rapporteur, Gustave Langlois, Président du conseil d'exploitation eau.

La consultation pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Rue Tanquerel de la Panissay et Boulevard de la Providence lancée par la Commune de Meslay du Maine le 11 janvier 2018 étant entachée d'illégalité car la collectivité n'était plus compétente en matière d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez doit relancer cette consultation.

Le Cabinet BOURGOIS de SAINT GREGOIRE chargé de la mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux avec la Commune de MESLAY DU MAINE continue sa mission avec la Communauté de Communes.

Il y a donc lieu de signer un avenant au contrat du 03/08/2017 entre le Cabinet BOURGOIS et la CCPMG.

Les travaux de la Rue Tanquerel se situent devant l'ensemble scolaire Notre Dame et doivent être obligatoirement réalisés pendant les vacances scolaires, il est donc urgent de relancer la consultation à l'identique du projet communal.

L'opération est inscrite au budget primitif et se présente ainsi :

DEPENSES	Projet estimatif HT	110 000,00 €
	MO Bourgois	6 296,00 €
	Diagnostic	1 340,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	117 636,00 €

RECETTES	Subvention CD 53 Rue Tanquerel	12 051,00 €
	Subvention CD53 bd de la Providence	13 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES	25 051,00 €
	RESTE A FINANCER	92 585,00 €

Calendrier :

- Lundi 9/04 : Présentation aux membres du bureau
- Mercredi 11/04 avant midi : envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à MEDIALEX (plateforme dématérialisée de Ouest-France)
- Vendredi 13/04 : parution de l'annonce dans le journal Ouest-France et sur leur site
 - Olivier COTTEREAU envoie un mail aux 7 entreprises qui avaient remis une offre à Meslay du Maine en joignant les documents à compléter si elles le souhaitent
- Mardi 24/04 : Conseil communautaire autorisant le Président à signer les pièces du marché et l'avenant avec BOURGOIS
- Jeudi 26/04 à midi : date limite de remise des offres
- Vendredi 27/04 : ouverture des plis et récupération des plis par BOURGOIS pour analyse
- Lundi 14/05 : retour de l'analyse des offres
- Mardi 29/05 : Conseil communautaire retenant l'entreprise la mieux disante
- Mercredi 30/05 : notification du marché à l'entreprise
- 15/06 : démarrage des travaux

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer l'avenant avec le cabinet Bourgois pour le changement du maître d'ouvrage.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer les marchés, les avenants éventuels et tous documents inhérents au présent dossier.**

Dossier N°5 – Commission d'appel d'offres ; modification de la CAO proposition d'une commune de suivi des marchés publics pour chacune des régies Eau et Assainissement

Rapporteur, Bernard Boizard.

1- Mise à jour de la composition de la Commission d'appel d'offres

Rappel

Le nouveau régime de passation et d'exécution des marchés publics, entré en vigueur au 1er avril 2016 a modifié la composition de la CAO. En effet, le code des marchés publics a été abrogé et est remplacé par de nouvelles règles qui résultent des deux textes suivants :

*L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

* Le décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics

La composition de la commission d'appel d'offres est régie par l'article 101.3 de l'ordonnance du 23/07/2015 et de l'article 1411-5 du Code général des collectivités territoriales :

Lorsqu'il s'agit d'un EPCI, la Commission est composée du Président de cet établissement ou son représentant, Président et de cinq membres (titulaires) de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (+ 5 suppléants).

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 10 mai 2016, a constitué comme suite la commission d'appel d'offres de la CCPMG :

Membres titulaires

Michel Cottereau
Jean-Luc Landelle
Jean-Marc Poulain
Yveline Rapin
André Boisseau

Membres suppléants

Jacques Sabin
Didier Gendron
Noëlle Launay
Michel Abafour
Paul Lambert

MODIFICATION PROPOSEE

Au vu de la démission de Noëlle Launay, il est proposé de procéder à son remplacement :

[Le bureau propose la candidature de Christian Boulay](#)

2- Régies Eau et Assainissement : proposition de la mise en place de commissions de suivi des marchés publics eau et assainissement

Vu le lancement des procédures relatives aux marchés publics nécessaires dans le cadre des opérations de travaux et études à mener pour les régies eau et assainissement,

Il est proposé de mettre en place une commission de suivi des marchés publics dans chacune des régies pour tous les marchés dont les montants sont compris entre 90 000€ HT et 5 225 000€ HT , seuil au-delà duquel, nous avons obligation de réunir la commission d'appel d'offres de la CCPMG.

Proposition de composition des 2 commissions :

REGIE EAU

Président de la commission/ Gustave Langlois

Membres

**3 membres du conseil d'exploitation
+ un élu de la commune sur laquelle les travaux ont lieu**

Proposition du bureau :

Christian Lavoué

Pierre Bordier

Jean-Claude Bréhin

REGIE ASSAINISSEMENT

Président de la commission/ Jean Luc Landelle

Membres

3 membres du conseil d'exploitation
+ un élu de la commune sur laquelle les travaux ont lieu

Proposition du bureau :

Christian Boulay

André Boisseau

Jérôme Landelle

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de modifier la composition de la CAO et nomme Christian Boulay membre suppléant en remplacement de Noëlle Launay.
- Décide de créer des commissions de suivi des marchés publics comme proposées pour les régies eau et assainissement et valide les propositions du Bureau pour leur composition.

Dossier N°6 – Affaires Financières

Rapporteur : Bernard Boizard, Président

BUDGET Principal – DM N°1

Préambule

Vu le vote du BP 2018, une erreur technique relative à l'affectation de résultat est survenue lors de la mise en page, Il convient à ce titre de voter les crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- 196 408,00 €	
Total de la décision modificative n° 1/18		- 196 408,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2018		5 306 828,74 €	5 110 420,74 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		5 110 420,74 €	5 110 420,74 €

BUDGET annexe DECHETS – DM N°1

Préambule

Vu le vote du BP 2018, une erreur technique relative à l'affectation de résultat est survenue lors de la mise en page,

Vu les crédits votés au BP 2018 au titre des dotations aux amortissements 125 918 €, les crédits s'avèrent insuffisants,

Il convient à ce titre de voter les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6811-042	Amortissements		36 745,00 €
023	Virement à la section d'investissement		-36 745,00 €
Total de la décision modificative n° 1/18		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2018		1 418 019,48 €	1 418 019,48 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 418 019,48 €	1 418 019,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- 12 742,29 €	
28182-040	Dotation aux amortissements	36 745,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	- 36 745,00 €	
Total de la décision modificative n° 1/18		- 12 742,29 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2018		746 720,79 €	733 978,50 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		733 978,50 €	733 978,50 €

BUDGET annexe ECONOMIE – DM N°1

Préambule

Vu les crédits prévus au BP 2018, les crédits prévus au c/2051 logiciel sont insuffisants, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2051	Logiciel		17,00 €
1641	Capital		- 17,00 €
Total de la décision modificative n° 1/18		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2018		927 631,00 €	927 631,00 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		927 631,00 €	927 631,00 €

BUDGET annexe EAU DSP – DM N°1

Préambule

Vu le vote du BP 2018, une erreur relative à la reprise des résultats du SIAEP de Grez est survenue, le déficit d'investissement s'élève à 17 905,77 € et non à 55 138,77 €,

La saisie du montant voté au c/70111 – vente d'eau aux abonnés, 228 980 € a été erronée. Le montant voté au c/70111 s'élève à 171 998,65 €,

La saisie du montant voté au c/020 Dépenses imprévues d'investissement 29 532 € a été erronée. Le montant voté s'élève à 19 532 €,

Il convient à ce titre de voter les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6287	Remboursement de frais		37 233,00 €
023	Virement à la section d'investissement		- 37 233,00 €
70111	Vente d'eau aux abonnés	-56 981,35 €	
Total de la décision modificative n° 1/18		- 56 981,35 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2018		467 409,12 €	410 427,77 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		410 427,77 €	410 427,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
001	Résultat d'investissement reporté		- 37 233,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 37 233,00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement		- 10 000,00 €
Total de la décision modificative n° 1/18		- 37 233,00 €	- 47 233,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2018		370 472,23 €	380 472,23 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		333 239,23 €	333 239,23 €

BUDGET annexe EAU Régie – DM N°1

Préambule

Vu le vote du BP 2018, la reprise des résultats du SIAEP de Cossé doit être ajustée, ainsi l'excédent antérieur reporté en fonctionnement au c/ est de 704 973,38 € et non 704 973,06 €,

La saisie du montant voté au c/217531 de l'opération 102 intitulée Création branchement AEP a été erronée.

Le montant voté au c/217531 opération 102 s'élève à 5 810 €,

Il convient à ce titre de voter les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
002	Excédent antérieur reporté	0,32 €	
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		0,32 €
Total de la décision modificative n° 1/18		0,32 €	0,32 €
Pour mémoire Budget Primitif 2018		2 030 281,74 €	2 030 281,74 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 030 282,06 €	2 030 282,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
217531-102	Travaux		- 100 000,00 €
Total de la décision modificative n° 1/18			- 100 000,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2018		1 384 812,97 €	1 484 812,97 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 384 812,97 €	1 384 812,97 €

BUDGET annexe ASSAINISSEMENT Régie – DM N°1

Préambule

Vu le vote du BP 2018, la reprise des résultats en fonctionnement du budget annexe SPANC (déficit de 1 343,85 €) et du budget annexe ASSAINISSEMENT (excédent de 102 231,94 €) n'a pas été saisie correctement ; seul un excédent de fonctionnement au c/002 en recette de fonctionnement aurait dû être saisi pour la somme de 100 888,09 €.

Il convient à ce titre de voter les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
002	Excédent antérieur reporté	- 1 343,85 €	
002	Déficit antérieur reporté		- 1 343,85 €
Total de la décision modificative n° 1/18		- 1 343,85 €	- 1 343,85 €
Pour mémoire Budget Primitif 2018		864 221,44 €	864 221,44 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		862 877,59 €	862 877,59 €

BUDGET PRINCIPAL – Admissions en Non-Valeur

Préambule

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d'admissions en non-valeurs suivants au budget Principal relatifs à des loyers et des participations musique :

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC
PRINCIPAL	30835802311	1 548,93 €
TOTAL		1 548,93 €

BUDGET Annexe DECHETS – Effacement de dettes

Préambule

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d'effacements de dettes suivants au budget annexe Déchets

EFFACEMENT DE DETTES

article 6542

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC	montant HT
BUDGET ENVIRONNEMENT	2883980831	347,75 €	316,15 €
	2887990531	146,40 €	133,10 €
	2832630531	241,45 €	219,50 €
	T127-187/2017 T45-173/2015 T43-199/2016	301,12 €	273,76 €
	T73/2017	57,30 €	52,09 €
	2945960231	586,70 €	535,92 €
	T69-225/2016 T46/2017	208,65 €	189,69 €
	T85-112/2016	22,92 €	20,84 €
	T153/2014 T52/2015 T208/2016 T62-1584/2017	298,75 €	271,59 €
	T228/2016 T2135/2017	114,60 €	104,18 €
TOTAL		2 325,64 €	2 116,82 €

BUDGET Annexe DECHETS – Modification cadence amortissement

Préambule

Les biens 218-1029 Acquisition Camion OM 2016 pour la somme de 96 550 € et 218-1047 Camion OM 2017 pour la somme de 220 473 € ont été acquis avant le 13/06/2017 ; date de la délibération fixant les nouvelles cadences amortissement à compter du 13/06/2017, donc il convient de modifier la cadence d'amortissement pour ces 2 biens qui était de 7 ans (délibération du 21/12/2014) et de la fixer à 6 ans (Pour information, la délibération du 13/06/2017 fixe la durée à 6 ans pour les camions, véhicules industriels et véhicules neufs).

Modification du montant de l'indemnité de fonction de vice-président de Monsieur Gustave LANGLOIS

Préambule

La dernière délibération du 19 décembre 2017 avait fixé les taux et indemnités de fonction du Président et des 10 vice-présidents ainsi :

- Président : 39.25% de « l'indice brut terminal de la fonction publique » (soit 80.5% de l'indemnité maximale)
- 9 vice-présidents : 16.50% de « l'indice brut terminal de la fonction publique » (soit 80% de l'indemnité maximale)
- 1 vice-président : 11.326% de « l'indice brut terminal de la fonction publique » (soit 54.90% de l'indemnité maximale)

Monsieur Gustave LANGLOIS, Maire d'Arquenay, vice-président Régie Eau Potable, souhaiterait diminuer son indemnité de fonction de vice-président, à compter du 1^{er} janvier 2018, afin que ses indemnités Commune + CCPMG ne soient pas assujetties aux cotisations et contributions sociales URSSAF soit :

- ❖ 11.96% soit 462.93 € (soit 57.98% de l'indemnité maximale)

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **Valide l'ensemble des décisions modificatives telles que présentées.**
- **Valide les dossiers d'effacement de dettes au budget annexe déchets tels que présentés.**
- **Fixe la cadence d'amortissement à six ans pour les biens 218-1029 et 218-1047.**
- **Valide la modification, à compter du 1^{er} janvier 2018 du montant de l'indemnité de fonction de Mr Gustave Langlois, vice-président régie eau potable.**
- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

Dossier N°7 – Contrat de ruralité ; convention financière 2018

Rapporteur : Bernard Boizard, Président

Suite à la signature du Contrat de Ruralité avec l'Etat le 22 mars 2017, La Communauté de communes doit désormais établir l'annexe financière pour l'année 2018. L'enveloppe financière attribuée au territoire dans le cadre des fonds Comité Interministériel aux Ruralités pour 2018 est de 171 888,50€. Peuvent prétendre à cette enveloppe, les opérations débutant en 2018 et s'inscrivant dans les objectifs inscrits dans le contrat de ruralité.

Pour rappel, lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2018, il a été proposé de flécher les actions proposées vers celles portées par la Communauté e communes.

Il est donc proposé la répartition suivante :

AGRANDISSEMENT DU POLE SANTE DE MESLAY DU MAINE

DEPENSES	En €HT
TRAVAUX	230 000,00 €
ETUDES ET DIVERS	46 000,00 €
TOTAL	276 000,00 €
RECETTES	
Etat -DETR 2018	130 800,00 €
Etat -DSIL2018	90 000,00 €
CD53	
CCPMG	55 200,00 €
TOTAL	276 000,00 €

**En rouge les subventions assurées*

BATIMENT A VOCATION ARTISANALE : ACQUISITION ET AMENAGEMENT

Il s'agit de financer l'acquisition du site « Levrard » à Val du Maine ainsi que les travaux d'aménagement de la parcelle afin de desservir plusieurs lots constructibles.

DEPENSES	En €HT
ACQUISITION + TRAVAUX	290 000,00 €
TOTAL	290 000,00 €
RECETTES	En €
Etat -DSIL 2018	81 555,50 €
CCPMG	208 444,50 €
TOTAL	290 000,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- Valide les actions fléchées dans le cadre de la convention financière 2018
- Autorise le Président à signer la dite convention, l'éventuel avenant au contrat de ruralité et tous documents inhérents au présent dossier.

Fin de la séance à 21 h 40

Procès-Verbal du conseil communautaire du 24 avril 2018
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BANNES	Lavoué	Christian	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BOUERE	Avallart	Pierre	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
GREZ EN BOUERE	Perthué	Evelyne	
LA CROPTE	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Pennel	Ludovic	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
MESLAY DU MAINE	Jardin	Elisabeth	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
SAINT CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	Cottreau	Michel	
VAL DU MAINE	Ricordeau-Maillet	Martine	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Buchot	André	